

# RÉGLEMENT

# X Ronde Historique Hôtel Olimpo

## Art. 1- GÉNÉRALITÉS

1.1 Le Club Ouvreur.com organise le 9 et 10 décembre 2016, un évènement de régularité pour des véhicules classiques, et sous la réglementation en vigueur par le Règlement Général de Circulation, Annexe II, la Section 3 <sup>a</sup>, les Articles 32 et 33, publié dans le R.D. Un 1428/2003. ainsi que les articles développés dans l'instruction 05/TV-48 de la Direction générale de Trafic, avec la dénomination :

### X Ronde Historique Hôtel Olimpo

## Mémorial Felix Vega – Grand Prix LUTTE POUR LA VIE (Association de Lutte contre le cancer)

## 1.2 - Organisation:

| • | Directeur Rallye                  | D. Isaías Bringas                  |
|---|-----------------------------------|------------------------------------|
| • | Directeur de la sécurité routière | D. Cristina Colsa                  |
| • | Administration de la route        | D. Pablo Saiz y D. Fermín Molino   |
| • | Commissaire:                      | D. Fidel Sierra                    |
| • | Chronometrage:                    | Blunik Chrono System / Ouvreur.com |

#### Art.2. DEFINITION DE l'EVENEMENT

- 2.1.-Les évènements de Régularité pour les Véhicules Historiques, sont évènements non sportifs, pour des véhicules de plus, de 25 ans d'antiquité, et à qu'une classification s'établit en fonction d'une vitesse moyenne imposée toujours inférieure à 50km/h.
- 2.2.-Les participants devront respecter, durant tout le parcours d'un évènement, les normes du Règlement Général de Circulation et les règlements applicables à l'évènement.

#### Art. 3. VÉHICULES AUTORISÉS

- 3.1-Tous les véhicules le tourisme dont la fabrication ou une première inscription est égale ou antérieure au 9 décembre 1991.
- 3.2-Véhicules qui sont légalement autorisés et qui disposent de la Permission de Circulation, d'ITV et de l'Assurance de responsabilité civile de souscription obligatoire en vigueur. Ceux-ci auront à présenter un bon état de conservation, en se réservant l'organisation le droit d'acceptation. Les participants étrangers, devront accréditer la validité de son assurance et la permission de conduite en Espagne.
- 3.3-Le nombre maximal de voitures admises seront de 60.



#### Art. 4. PARTICIPANTS ADMIS

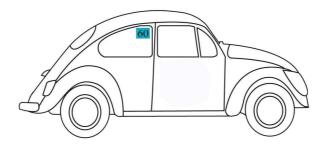
- 4.1-Ils seront admis pour participer : Comme conducteurs, tous ces possesseurs un permis de conduire en vigueur correspondant à la catégorie de son véhicule, estimé pour le territoire espagnol. Comme navigateur les personnes âgées de plus de 18 années et entre 12 et 18 ans avec une autorisation paternelle par écrit et signée, dans un formulaire facilité par l'organisation.
- 4.2-pourra Seulement occuper le véhicule, l'équipe (un conducteur et un navigateur) légalement inscrit. Ils ponctueront dans les classifications distinctes, égal comme ils effectuent son inscription, comme un conducteur ou un navigateur.
- 4.3-Les participants sont obligés, à chaque instant à respecter le code de la circulation en vigueur et du règlement présent, ainsi que les instructions des membres de l'organisation. L'inaccomplissement, de celle-ci ou une autre norme peut donner le lieu pour l'exclusion du participant, en perdant celui-ci tous les droits.
- 4.4-L'organisation se réserve le droit d'acceptation, à la preuve et aux actes qu'ils accompagnent la la même.

#### Art. 5. ASSURANCE

**5.1**-Además de l'assurance obligatoire qui sera exigée à chaque véhicule, l'Organisation a souscrit, une assurance de Responsabilité Civile garanti les responsabilités civiles qui ils pouvaient incomber des dérivées de la célébration de l'évènement, par une limite de 600.000 euros.

## Art. 6. PLAQUES ET DORSAUX

- **6.1**.-L'Organisateur livrera à chaque équipe une ou deux plaques de l'évènement. Ces plaques ne pourront pas cacher les matricules du véhicule.
- **6.2**.-Se livrera un seul dorsal qui sera placé dans le vitre arrière droite, comme il se montre dans le dessin suivant.



6.3.-Les Organisateurs se réservent le droit de faire représenter l'une ou quelques publicités sur les véhicules et les espaces publicitaires qui se trouvent dans les nombres de compétition et dans les plaques de l'évènement, sont exclusivement réservés à la publicité de l'Organisateur. Les participants cette ne pourront pas refuser cette publicité et la facultative de l'organisation.



#### Art. 7. INSCRIPTIONS

7.1- Les inscriptions doivent être faites par le bureau permanent du club:

Forme web interactive <u>www.ouvreur.com</u> e-mail clasicos@ouvreur.com

Téléphone: 616 82 22 01 (du lundi au vendredi du 19 au 22 heures)

Dans toute inscription on devra consigner toutes les parties du Formulaire d'inscription publié chez web employé de l'évènement **www.ouvreur.com** 

**7.2-**La période d'inscriptions ils commenceront le 1 septembre 2016, et seront bonifiés **230€** jusqu'au 28 novembre 2016, pour à partir de cette date et jusqu'au 4 décembre 2016, 250€.

#### Cela comprend:

- Documentation
- Assurance
- RoadBook
- Souvenirs
- Chambre vendredi (Hôtel Olimpo 4 étoiles)
- Petit déjeuner, déjeuner et dîner le samedi.
- **7.3**-Les droits d'inscription devront être déposés avant la fermeture d'inscriptions (4-12-2016) à 20:00 heures. Un concept : le Nom du pilote.
- **7.4-** l'organisateur pourra considérer par le délai d'inscription comme fini, si le nombre maximal de participants admis se rejoignent. On pourra créer une liste avec jusqu'à cinq équipes des réserves qui couvrent des baisses éventuelles. Le critère d'acceptation des inscriptions répondra à l'ordre chronologique de réception de TOUS les documents qui sont détaillés dans l'article 7.1 du règlement présent.
- **7.5-** Quand le délai d'inscription a été fermé, les changements dans l'équipe (un conducteur, un navigateur et(ou) un véhicule) devront expressément être autorisés par l'Organisation
- **7.6-** L'ordre de départ sera à la discrétion de l'Organisation et des règlements régissant la preuve.
- **7.7-**.Les participants pourront choisir entre une moyenne normale ou une moyenne baisse. Cette élection sera indiquée dans le bulletin d'inscription. Dans le cas dont il n'est pas indiqué, la basse moyenne s'appliquera. Les participants qui choisissent une basse moyenne prendront la sortie après les véhicules avec une moyenne normale.
- **7.8-**Par le fait simple de signer le bulletin d'inscription, toute l'équipe se soumet aux dispositions du Règlement présent Particulier, et décline toute responsabilité sur l'organisateur durant le développement de de l'évenement.



#### Art. 8. BUREAU PERMANENT

- **8.1-** La X Ronde Historique Hôtel Olimpo se développera par des routes ouvertes au trafic de Cantabrie et avec une vitesse il arrive à la moitié toujours inférieure 50 Km/h. Le rallye se composera de quelques sections, avec une sortie, arrivée dans Hôtel Olimpo dans l'Île.
- 8.2- Le Bureau Permanent du Rallye sera situé dans :

Ouvreur.com
Du lundi au vendredi de 19 au 22
heures
téléphone +34 616822201
Fax +34 942674928
clasicos@ouvreur.com

Au cours de Rallye

Hôtel Olimpo
finca Los Cuarezos - Isla (Cantabria)
téléphone +34 616822201
clasicos@ouvreur.com

www.ouvreur.com

#### Art. 9 VERIFICATIONS

- **9.1-**À tout moment, durant le cours l'évènement, des contrôles pourront être effectués sur la légalité des équipes participantes.
- **9.2.-**Vérifications administratives : Ils permettront de vérifier, au moins, l'identification du véhicule et qui le même entretient une correspondance avec les données de l'inscription. La même ils seront réalisés dans le Hall de l'Hôtel Olimpo dans un horaire de 19 à 21 heures. Le permis de conduire du conducteur sera requis, et l'assurance, la permission de circulation et la fiche technique du véhicule.

## Art. 10. ROUTE

- **10.1.-** L'évènement se composera de 2 étapes, quelques sections, quelques secteurs, Sections de classification et des Sections de lien.
- **10.2.-** Durant tout l'évènement, l'équipe légalement inscrit, devra complètement respecter le parcours indiqué dans le Livre de Route, sauf une décision contre la Direction de l'évènement.
- **10.3.-** Pour la possibilité réelle de présence de neige ou de conditions contraires dans la route, sera obligatoire l'usage de pneus d'hiver M/S ou dans son défaut porter dans le véhicule les chaînes correspondantes de neige homologuées.



#### Art. 11. CHRONOMETRAGE

- **11.1-** Le chronométrage sera réalisé à la dixième de second, au pas du véhicule par le contrôle de régularité.
- **11.2-** Les postes de contrôle, commenceront à fonctionner 10 minutes avant l'heure idéale de pas de la première équipe et sauf une décision opposée de la Direction de l'évènement, cesseront de fonctionner 10 minutes après l'heure idéale de pas de la dernière équipe
- **11.3-** Pourra y avoir des contrôles dans n'importe quel point du parcours. Des contrôles "un radar" seront réalisés dans les zones urbaines et d'une population, en appliquant une sanction selon l'article 15.6 du règlement présent.
- 11.4- Aucun contrôle ne s'annulera pour des causes dérivées des situations du trafic de la route, la Direction de l'Évènement a un pouvoir pour annuler n'importe quel contrôle de l'Évènement si le conseillent les circonstances du parcours, les raisons évidentes de sécurité, ou au cas où par des circonstances étrangères à l'évènement comme il est décrit dans le règlement du Championnat CERCA 2013. En cas d'une force de plus grande cause ou d'autres causes, le comité organisant prendra une décision de caractère sans appel.
- 11.4- Il sera supprimé la pire pénalité de retard.

### Art. 12. RÉCLAMATIONS

**12.1-**Les réclamations seront effectuées par l'équipe à tout moment de l'évènement par écrit, au moyen du formulaire facilité par l'organisation et dirigé au Directeur de Rallye, en accompagnant 100 € comme caution. Le délai de présentation finira 15 minutes après la publication de résultats finaux provisoires dans le panneau d'affichage. Le montant de la caution se rendra le réclamant, un cas de sa réclamation est acceptée, dans un cas opposé, restera à un bénéfice de l'organisation.

#### Art. 13. PRIX ET TROPHÉES

**13**.1-L'organisation donnera des trophées, aux composants les podiums des catégories distinctes.

1º, 2º y 3º Scratch

1°, 2° y 3° Sem Instruments

1º, 2º y 3º Mitic Cars

1º de la Media Baja

1º Grand Prix Lutte pour la Vie



# Art. 15. SANCTIONS

| 01 | Pour chaque minute de retard dans la présentation dans le parc de Sortie  | 10 puntos |
|----|---|-----------|
| 02 | Pour chaque seconde tôt ou retard dans chaque contrôle de régularité  | 1 punto   |
| 03 | Le max. score par contrôle du régulièrement   | 30 puntos |
| 04 | Par un arrêt volontaire à la vue d'un Contrôle de Régularité dans une Section de classification, dénoncée par l'organisation  | 10 puntos |
| 05 | Violation du code de la route, dénoncé par l'autorité compétente ou l'adresse de l'événement  | Exclusión |
| 06 | Par chaque second d'avance dans la moyenne entre l'entrée et la sortie de zones urbaines dûment marquées dans le Rutómetro  | 5 puntos  |
| 07 | Ne pas passer pour n'importe lequel des contrôles   | 60 puntos |
| 08 | La Perte, la modification ou le raturage dans le Carnet de Contrôle   | Exclusión |
| 09 | Dépassé à 20 km / h la vitesse moyenne entre deux contrôles Secrets de conduite imprudente ou effectuer dénoncés par l'autorité compétente ou de l'organisme  | Exclusión |
| 10 | Bloquer le pas à d'autres véhicules ou laisser le véhicule détenu de façon à ce qu'il constitue un danger   | Exclusión |
| 11 | Non-respect des instructions de Director de l'événement   | Exclusión |
| 12 | Manipulation de transpondeur-Blunik   | Exclusión |
| 13 | Abandonner un membre de l'équipe  | Exclusión |
| 14 | Monter à bord de la voiture concurrente une personne supplémentaire   | Exclusión |
| 15 | Maintenir une conduite ou un comportement discourtois ou irrespectueux vers la Direction de l'évènement, vers les membres du Comité organisant ou vers le reste de participants, d'avance et durant la célébration de l'évènement |           |
|    |   | Exclusión |
| 16 | Pas de proposer leur aide aux autres participants en détresse:  | Exclusión |
| 17 | Circuler dans un sens opposé ou ne pas suivre l'itinéraire du Rutómetro dénoncé par un commissaire ou l'organisation  | 60 puntos |
| 18 | Utilisez l'aide extérieure organisée ou utiliser un instrument de signalisation sur la position d'un point de contrôle  | Exclusión |
| 19 | Transport à bord du véhicule ou les participants, l'instrumentation ou de matériels non autorisés par le règlement  |           |
| 20 | La présence de tous les membres des équipes participantes dans les épreuves spéciales du rallye, le jour avant le début officiel de la course   |           |
| 21 | Repostar dans le Parc Fermé ou ses alentours (excepté une zone habilitée)   | Exclusión |
| 22 | Réaliser une conduite téméraire ou derrapajes, et(ou) les surpasser la vitesse de 10km/h en parc fermé et voisin  | Exclusión |



## Art. 16. L'ESSENCE et LE PARC FERMÉ

- **16.1-** Il reste formellement défendu de réaliser repostajes dans le parc fermé et ses alentours, sous peine d'EXCLUSION. L'organisation facilitera un document avec les stations-service distribués durant le parcours et habilitera une zone réservée et signalisée pour l'auto repostaje, proche du parc fermé. À l'intérieur du Parc Fermé, Zone d'Auto repostaje et d'alentours, on circulera
- **16.2-** Réaliser une conduite téméraire ou derrapajes, et(ou) les surpasser la vitesse de 10km/h en parc fermé et voisin, EXCLUSION pur le Art.15.20
- **16.3-** -Tout véhicule que j'ai abandonné le parc fermé durant la preuve ou avant la livraison de trophées, est qui est le motif, il devra être autorisé par le Chef de Parc Fermé.

#### Art. 17. DISPOSITION FINALE

- **17.1-** -Pour toute autre question, non contemplée dans le Règlement présent Particulier, on sera au disposé dans le Règlement Général du Championnat CERCA 2013.
- **17.2-** Les participants, ils répondront personellement de sa propre responsabilité civile ou en face de troisièmes, et ils déclarent libérer à l'organisation de toute responsabilité dérivée de l'usage de son véhicule tant des dommages matériels ou corporels de ceux qui pourraient être des victimes ou auteurs, par le fait simple de s'engager dans cette évenément.



## **TIMMING**

| FECHA      | HORA          | ACTIVIDAD  | LUGAR                                  |
|------------|---------------|--|--|
| 1-7-2016   | 0,00 horas    | Ouverture des inscriptions   | www.ouvreur.com                        |
|            | 1             |  |  |
| 28-11-2016 | 20,00 horas   | L'inscription LOW COST se termine  | www.ouvreur.com                        |
| 4-12-2016  | 20,00 horas   | L'inscription STANDARD se termine  | MANAY OLIVEOUR OOM                     |
| 4-12-2010  | 20,00 noras   | LINSCRIPTION STANDARD SE TERMINE   | www.ouvreur.com                        |
| 8-12-2016  | 13,15 horas   | Présentation de l'événement  | Hotel Olimpo - Isla<br>www.ouvreur.com |
| 9-12-2016  | 19 a 21 horas | Vérifications administratives, la documentation et la livraison de transpondeur Blunik | Hotel Olimpo - Isla                    |
|            | 21,15 horas   | Date limite pour la présentation au Parc Fermé   | Hotel Olimpo - Isla                    |
|            | 21,30 horas   | Bienvenue et information-Briefing  | Discotheque Olimpo - Isla              |
|            | 22,00 horas   | Sortie de le premier participant au 1er itinéraire                                     | Parking Hotel Olimpo – Isla            |
| 10-12-2016 | 03,45 horas   | Arrivée du premier participant 1er itinéraire  | Parking Hotel Olimpo – Isla            |
|            | 13,00horas    | SortieTOUS participant sur le 2er itinéraire   | Parking Hotel Olimpo - Isla            |
|            | 13,10 horas   | ZR spectacle   |  |
|            | 21,15 horas   | Arrivée du premier participant 3er itinéraire  | Parking Hotel Olimpo – Isla            |
|            | 21:50 horas   | Publication des résultats  | Hotel Olimpo – Isla                    |
|            | 22,20 horas   | Dîner  | Hotel Olimpo -Isla                     |
|            |               | Remise des prix du rallye  |  |
|            |               | Fin de saison au discothèque   |  |